



LE PROJET PÉDAGOGIQUE

1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Organisateur : Association Loisirs Enfance et Jeunesse

Nature : Centre de Loisirs sans hébergement intercommunal en milieu rural

Dates : de septembre 2011 à août 2012

Lieu : Centre Multi-Accueil

Enfance Jeunesse

15 Route de Sarrazy

81260 Brassac

Horaires : de 7h30 à 18h30

Equipe pédagogique : 1 directeur et 9 animateurs

Public accueilli : 30 à 40 enfants de 3 à 12 ans

Objectifs :

Le CLSH est une structure qui accueille les enfants pendant leur temps de loisirs et/ou de vacances.

Il a pour but d'organiser des temps de loisirs de qualité, en proposant aux enfants des activités diversifiées, qui lui permettront de faire de nombreux apprentissages :

- Prendre conscience progressivement de ses aptitudes, en lui permettant de se développer sur le plan physique, intellectuel et affectif,
- Aborder la vie en collectivité,
- Découvrir ou s'initier à de nouvelles activités,
- Favoriser son autonomie, son intégration dans un groupe, dans son milieu de vie.

L'enfant doit pouvoir s'y reposer selon ses besoins et s'y épanouir sereinement. En terme d'attitude, l'adulte, faisant partie intégrante de l'équipe pédagogique, veillera au respect du rythme de l'enfant. Il sera à son écoute pour pouvoir répondre à ses besoins, lui permettre de réaliser ses envies, l'accompagner quotidiennement dans ses différents apprentissages, dans ses projets.

2. LES MOYENS À METTRE EN ŒUVRE :

Pour être en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur, ils ont été pensés en tenant compte des contraintes qui sont apparues pendant un travail préliminaire de réflexion.

Le groupe des enfants sera structuré pendant les temps d'accueil et d'activités dirigées. Chaque animateur aura sous sa responsabilité un groupe d'enfants d'une même tranche d'âge. La législation concernant l'encadrement sera respectée. La dimension de la structure (environ 40 enfants) devrait permettre au directeur d'être disponible pour être associé à certains projets d'animation comme la prise en charge du groupe d'adolescents les après-midi. Cela se fera par un travail de préparation en équipe.

Il appartiendra aux animateurs, avec les enfants :

- De s'approprier l'espace qui leur sera donné : adaptation aux locaux existants. Aménagement des espaces extérieurs (cour avec préau) et intérieurs. Des coins d'activités libres seront mis en place pour favoriser la naissance des projets d'enfants et pour leur procurer une certaine autonomie d'expression. Les aménagements seront mis en place avec le souci d'assurer la sécurité physique des enfants.
- De vivre les différents moments de la journée au rythme des vacances.

L'accueil :

Moment primordial dans la relation parents / animateurs. C'est un temps d'échanges et de communication, essentiel pour instaurer une base de confiance mutuelle. Pour l'enfant, c'est un moment de transition pendant lequel l'animateur notera la présence des enfants quotidiennement.

Le déjeuner :

Il se déroulera dans un esprit de convivialité. Un animateur sera présent à chaque table pour favoriser la communication, les échanges avec les enfants. Il facilitera l'autonomie des enfants à travers différentes tâches (service des plats, eau, pain,...)

Il veillera à ce que ce temps soit un moment de détente et de plaisir en régulant le bruit et la durée du repas. L'animateur devra surveiller l'alimentation de chaque enfant dans un souci d'équilibre et apport alimentaire raisonnable. Chacun sera impliqué dans le service (mise et desserte des tables,...).

Un temps de détente :

Il aura lieu avant la reprise des activités proposées. L'animateur gèrera la durée et organisera ce moment en fonction des demandes des enfants (propositions de jeux collectifs par exemple).

Le goûter :

Il contribue à l'équilibre alimentaire journalier des enfants. L'animateur instaurera un temps prévu à cet effet dans l'organisation de ses activités.

Les activités :

Elles seront de diverses natures : culturelles, manuelles ou physiques. Elles devront répondre aux attentes des enfants pour qu'elles puissent être une source de plaisir. Elles auront lieu le matin et l'après-midi.

Un thème sera choisi par les animateurs et/ou par les enfants afin d'instaurer un suivi, une continuité sur quelques jours ou bien de façon hebdomadaire. Chaque enfant pourra ainsi participer à son rythme avec ses possibilités.

Ce thème déterminé, permettra à l'animateur d'être le catalyseur de la vie du grand groupe durant la semaine, et de posséder un fil conducteur dans l'élaboration de son planning d'activités. L'animateur devra assurer la gestion du matériel pédagogique qui lui sera confié.

Le mini camp ski :

Il sera organisé pendant une semaine pour les enfants et les jeunes de 8 à 16 ans. L'activité principale sera le ski. Les enfants et les jeunes seront répartis en 2 groupes d'âge (voir 3 si des jeunes de plus de 14 s'inscrivent). Les animateurs et animatrices prendront en charge la vie globale du groupe (repas, lever, coucher, douche,...). Ils veilleront au bon déroulement du séjour, participeront aux activités proposées, apporteront une sécurité physique et affective auprès de chaque enfant. Ils impulseront une dynamique de groupe.

L'hygiène :

L'hygiène des enfants est un aspect de la vie quotidienne. Dans ce domaine, l'animateur aura une attitude préventive et éducative.

La sécurité :

Physique et affective de l'enfant sera assurée par l'animateur dans toutes les instances, formelles ou informelles de la journée. Il y sera vigilant et veillera à ce que la protection de l'enfant et du groupe d'enfants ne soit jamais compromise.

3. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'animateur :

Il est la personne qui vit avec l'enfant. C'est donc sur lui que repose en grande partie la qualité du séjour de l'enfant. Il doit pouvoir, par un travail d'équipe :

- Organiser un lieu de vie,
- Gérer les différents temps de la journée,
- Conduire des projets d'animation (préparation et organisation des activités ; les faire vivre avec les enfants ; la maîtriser et être capable de l'évaluer).

L'animateur sera responsable de la propreté des lieux qu'il occupera avec un groupe.

Le directeur :

Il assurera la responsabilité du centre de loisirs. Il a à la charge le plan d'hébergement, la gestion du budget pédagogique, les relations extérieures (mairie, gendarmerie, administrations, partenaires,...). Il est garant du projet pédagogique et a un rôle formateur. Il aidera à la mise en place des projets d'animation.

Les réunions :

Elles auront pour objet :

- De mettre en place le fonctionnement du centre de loisirs,
- De créer une dynamique,
- D'effectuer d'éventuels réajustements, de traiter les problèmes qui pourraient se poser,
- De pouvoir échanger, discuter sur des thèmes choisis, des situations vécues.

Elles auront lieu :

- Avant l'ouverture du centre pour travailler le projet pédagogique, les projets d'animations, fixer les objectifs ;
- Pendant le déroulement du centre, la réunion hebdomadaire permettra l'évaluation, l'organisation (sorties, grands jeux,...)
- Et la préparation matérielle ;
- En fin de séjour, un bilan entre l'équipe pédagogique et l'organisateur sera fait.

Fait à Brassac,

Le 12 septembre 2011

La Présidente
Corinne RIBANIER

Le directeur
Eric SAUR